



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le ministre d'État  
garde des Sceaux  
ministre de la Justice**

Paris, le **11 FEV. 2025**

Réf : CAB/CR/GD/ZT-202410024160

*Chm* Madame la Présidente,

Par-courrier en date du 12 novembre 2024, vous avez appelé l'attention de mon prédécesseur sur l'autopsie judiciaire qui a été réalisée à la suite du décès de votre fils, Lionel.

Je tiens tout d'abord à vous exprimer mon entière compassion face à ce drame que les membres de votre famille et vous-même essayez de surmonter.

Soyez également assurée de la mobilisation constante des services du ministère de la Justice qui veillent à ce que les opérations de médecine légale soient réalisées de manière respectueuse pour le corps du défunt et dans des délais raisonnables pour permettre aux familles d'entamer leur travail de deuil.

À cet égard, une attention particulière a été apportée par le Gouvernement au respect du processus de deuil des familles et a conduit à l'élaboration d'une circulaire interministérielle du 2 décembre 2022 relative à l'annonce du décès et au traitement respectueux du défunt et de ses proches. Celle-ci rappelle qu'à chaque étape de la procédure, les professionnels doivent exercer leur mission avec respect, dignité, décence et humanité à l'égard du défunt et de ses proches.

Madame Coralie PAILHES  
Présidente  
Association Lionel et les autres victimes de la route  
15 La Plazede - Ruelle des Jardiniers  
81240 LACABARÈDE

.../...